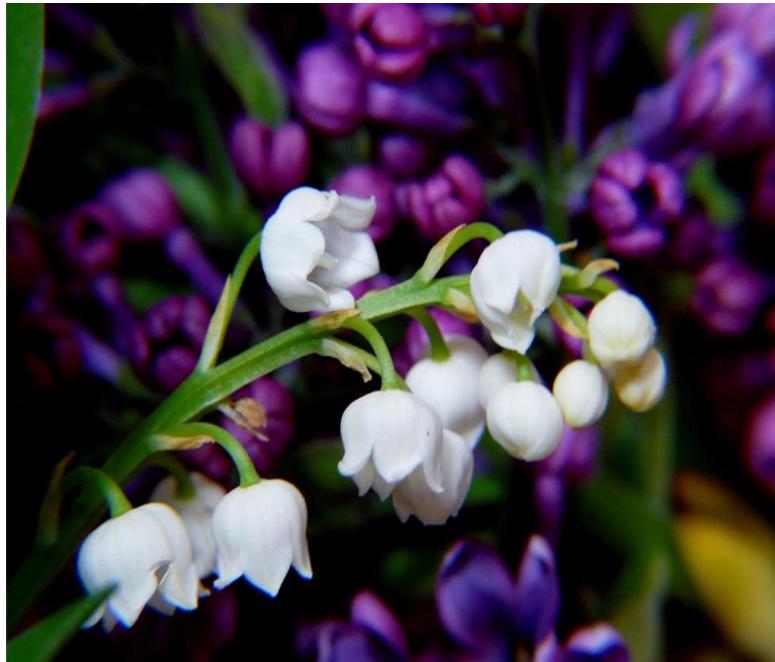




D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information
Lautenbach-Zell / Sengern



Le mot du Maire

Chers habitants de Lautenbach-Zell / Sengern

Démarrée en 2011, l'opération de remplacement des compteurs d'eau par des modèles à têtes émettrices nous a permis d'en équiper les familles de la rue du Felsenbach, de la rue du Chêne, de la place de l'Ecole, de la rue du Moulin, de la rue du Geffental ainsi que les nouveaux abonnés, soit 130 nouveaux compteurs installés à ce jour.

Cette opération est toujours en cours, l'objectif à terme étant d'équiper les 420 abonnés du réseau de distribution d'eau potable, vous ne serez donc pas surpris lorsque vous trouverez dans votre courrier la fiche d'information prévoyant le remplacement de votre compteur. Je rappelle que cette opération ne vous sera pas facturée, c'est la Commune qui fournit le compteur (l'abonné payant une location), concernant la main d'œuvre, je tiens à préciser qu'il n'y a pas de coût pour la Commune, le 1^{er} adjoint, Jean-Jacques FISCHER et les personnes qui effectuent ces travaux le font à **titre bénévole**, aussi je vous demande de leur réserver le meilleur accueil et de leur faciliter la tâche en libérant l'accès à votre compteur.

Toujours pour le réseau d'eau, nous comptons réaliser l'installation d'un réducteur de pression qui sera implanté dans la Grand-rue en dessous du croisement de celle-ci et de la rue des Fleurs, cet équipement réduira fortement la pression élevée pour les abonnés situés en aval.

Lors de la cérémonie des vœux du 21 janvier, j'avais émis le souhait que le bien vivre ensemble soit une réalité dans notre Commune. Nous avons le privilège de résider dans des villages où il fait bon vivre, alors faisons le ensemble. Les bases pour cela se trouvent dans la conscience de chaque habitant de ne pas être seul, mais bien de résider dans une Commune avec un entourage, des voisins, je me disais que c'était naturel...

J'ai dû me rendre à l'évidence de comportements du genre: « je suis chez moi et je fais ce que je veux, ce qui me plaît ». Dans le fond ce n'est pas faux, mais il faut préciser que les fumées, les odeurs et les cris d'animaux (que ce soit durant la présence ou l'absence des maîtres), ne s'arrêtent pas aux seules limites des propriétés et que ce sont bien souvent les voisins qui en subissent les inconvénients, d'autant plus lorsque ses nuisances se répètent.

Evidemment, nous avons la possibilité de prendre des arrêtés et de les faire respecter, mais faut-il vraiment tout réglementer dans une Commune d'un peu plus de 1000 habitants ? Si la réponse devait être oui, cela serait bien triste, non ?

Donc, pour bien vivre ensemble, il faut qu'il y ait la conscience réelle d'un entourage, mais aussi un peu de tolérance pour de petits désagréments occasionnels.

Dans les mois à venir, la vie Communale sera agrémentée par des manifestations festives, dont notamment: la fête printanière le 1^{er} mai place de l'école à Sengern organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers, du 11 au 13 mai l'ouverture du bistrot Communal au Vert-Vallon, la fête de la musique le 21 juin place du Wasen, le marché de montagne les mardis soir de fin juin à fin août.

Après de longues années d'absences, c'est grâce à la mobilisation des associations qui participent au marché de montagne et à des bénévoles, qu'aujourd'hui je suis heureux de vous annoncer que le 9 juin, nous pourrons nous retrouver à l'étang des Cygnes pour la crémation du bûcher de la St. Jean. Le bois coupé et débité par une équipe de bénévoles est déjà sur place, le montage du bûcher démarrera le 21 avril, vivement le 9 juin.

Richard Gall

Sommaire

- Le mot du Maire.....page 2
- Sommaire.....page 3
- Séances du conseil municipal.....page 4 à 13
- Infos pratiques.....page 14 à 20
- Divers.....page 21 à 28
- Travaux.....page 29 à 30
- Evénements passés.....page 30 à 37
- Evénements à venir.....page 38 à 39
- Recette.....page 39
- Nos joies, nos peinespage 40
- Joyeux anniversaires.....page 41 à 45

Responsable de publication : Richard GALL

Commission municipale : Jean-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN.

Bulletin tiré à 470 exemplaires. Bulletin communal mis en ligne sur les sites internet de la Commune : <http://lautenbachzell.free.fr> et <http://sengern.free.fr>

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 21 novembre 2011

L'an deux mil onze, le 21 novembre à 20 h 15 minutes à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Chantal SIMONKLEIN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Nathalie LANTZ, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Pierre MUTZ, Valentin KLEIN, Mathieu PFEFFER

Absente excusée : Joëlle STOFFEL procuration à Mme Nathalie LANTZ

Absents non excusés : Pascal SCHMITT, Christian HALLER

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2011

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2011.

3° ANNULATION DU POINT 7 DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 « DEMANDE DE SUBVENTION »

Suite au contrôle de légalité, Mme la Sous-préfète par intérim par un courrier du 13 octobre 2011, invite l'assemblée délibérante, à retirer le point 7 « demande de subvention » de la délibération du 19 septembre 2011.

La commune peut verser une subvention au Conseil de Fabrique ainsi qu'aux associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Toutefois, le Conseil Municipal ne peut l'inscrire sur la liste des associations locales dans la mesure où le Conseil de Fabrique n'est pas une association mais un établissement public régi par le décret du 30 décembre 1809 modifié.

En tenant compte de cette demande, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de retirer ce point de la délibération du 19 septembre 2011.

4° DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil à l'unanimité alloue une subvention exceptionnelle de 120€ (2010 et 2011) au Conseil de Fabrique de Lautenbach-Zell.

5° REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

L'article 28 de la Loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finance rectificative pour 2010 crée la taxe d'aménagement qui se substitue à la Taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de

l'environnement, à la taxe départementale des espaces naturels sensibles et à la participation pour aménagement d'ensemble.

Elle est générée par des opérations de construction de reconstruction ou d'agrandissement, les installations ou aménagements soumis à autorisation d'urbanisme et les procès verbaux suite à une infraction.

L'entrée en vigueur de cette taxe est fixée au 1^{er} mars 2012.

Le calcul de la taxe consiste à multiplier l'assiette par la valeur et par un taux fixé par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 11 voix pour et 2 abstentions (Nathalie LANTZ et procuration de Joëlle STOFFEL)

- Instaure un taux de 3% sur l'ensemble du territoire de la commune

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

6° SIVU DES SAPEURS-POMPIERS : RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du Haut-Florival (SIVU) est présenté au Conseil Municipal, qui en prend acte.

7° COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est présenté au Conseil Municipal, qui en prend acte.

8° MUR DE SOUTÈNEMENT

La commission voirie a émis un avis favorable à la demande de participation de Mr Yves WERMELINGER à la reconstruction d'un mur de soutènement de la route du Felsenbach, au 18 rue de la Lauch et demande au Conseil de participer à hauteur de 800€ à ces travaux. Le Conseil décide à l'unanimité de participer à hauteur de 800€ à ces travaux.

9° ADOPTION D'UN VŒU POUR LE RETABLISSEMENT DE LA COTISATION CNFPT

A 1%

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux.

La loi des finances rectificative prévoit d'abaisser la cotisation versée par les collectivités locales au CNFPT de 1% à 0,9%, ce qui ampute les ressources de ce dernier de 33,8 millions d'euros par an.

L'association des Maires de France attire notre attention sur la fragilisation de la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités. Par conséquent, elle invite les assemblées délibérantes à formuler un vœu qui sera transmis au Préfet visant à demander le rétablissement de la cotisation versée au CNFPT à 1%, afin de garantir le droit à la formation des agents et la qualité des services publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le vœu du rétablissement de la cotisation à 1% versée au CNFPT par les collectivités locales.

10° TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICES SPECIALE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

La loi sur la réforme des collectivités territoriales promulguée le 16 décembre 2010 prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au profit du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) exerçant les compétences suivantes :

- assainissement
- élimination des déchets ménagers
- réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des Gens du Voyage.

Le transfert des pouvoirs de police spéciale interviendra au plus tard le 1^{er} décembre 2011. Un maire d'une commune membre peut s'opposer à ce transfert de pouvoir de police spéciale en notifiant son refus au Président de l'EPCI. Ce transfert n'aura alors pas lieu, mais pour la seule commune en question.

La CCRG exerce actuellement ces trois compétences. Dès lors, les pouvoirs de police spéciale s'y rapportant seront transférés automatiquement au Président de la CCRG à compter du 1^{er} décembre de cette année.

Monsieur le Maire propose d'autoriser le transfert des pouvoirs de police spéciale précités au Président de la CCRG.

A l'unanimité, le Conseil autorise le transfert des pouvoirs de police spéciale précités au Président de la CCRG.

11° INDEMNITE DE CONSEIL 2011

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nature des prestations spécifiques de conseil et d'assistance que le receveur peut apporter dans les domaines budgétaires, financiers et comptables à la commune. Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide d'allouer à Mr Georges TEULIERE, trésorier à Guebwiller l'indemnité de conseil 2011 d'un montant net de 372,33€.

12° PERSONNEL COMMUNAL, MODIFICATION

Suite à une erreur de calcul dans les horaires, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le point 4° b) « ATSEM : nouveaux horaires » de la délibération du 19 septembre 2011, et de fixer des nouveaux horaires comme suit : 27,85h par semaine au lieu de 31,75h voté précédemment.

En tenant compte de cette modification et après l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 25 octobre 2011 n° M2011.69, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le point 4° b) « ATSEM : nouveaux horaires » de la délibération du 19 septembre 2011, et d'adopter les nouveaux horaires 27,85h par semaine à compter du 5 septembre 2011.

13° TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La commission voirie a émis un avis favorable à la demande de participation de Mr Nicolas BENTZINGER aux travaux de déplacement et d'enfouissement du tuyau d'eau pluviale qui passe le long de sa propriété (jonction entre la rue du Wasen (réseau d'eau pluviale inexistant) et le réseau d'eau pluviale de la Grand'Rue) et demande au Conseil de prendre en charge les matériaux nécessaires à ces travaux.

Le Conseil décide à l'unanimité de prendre en charge les tuyaux, le sable et le matériel nécessaires à ces travaux.

14° DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour les décisions modificatives suivantes :

<u>M 14</u>	Article 1641	+ 5700 € (investissement)
	Article 66111	+ 210 € (fonctionnement)
	Article 020	- 5700 € (investissement)
	Article 022	- 210 € (fonctionnement)

La séance est levée à 21 h.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 30 janvier 2012

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 15 minutes à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Chantal SIMONKLEIN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Nathalie LANTZ, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT

Absents excusés : Joëlle STOFFEL procuration, à Mr Pascal SCHMITT, Valentin KLEIN procuration à Mr Richard KARMEN, Mathieu PFEFFER procuration Mr Richard GALL.

Absent non excusé : Christian HALLER

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

**2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
21 NOVEMBRE 2011**

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2011.

3° ONF : TRAVAUX 2012

Le plan de prévision des coupes, le devis des travaux patrimoniaux 2012 et l'état d'assiette 2013 sont approuvés par 12 voix pour et 2 abstentions (Pascal SCHMITT et Joëlle STOFFEL (par procuration)).

4° COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1. Historique du dossier

Les élus de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) ont mené une réflexion relative au mode de gestion du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCRG. Ce processus trouve son origine dans la volonté de s'affranchir des contraintes liées au lancement régulier d'un appel d'offres et de ses conséquences, à savoir la dépendance, tant financière que technique, de la CCRG face aux prestataires privés. Par ailleurs, il apparaît que la dévolution de cette prestation par le biais d'un marché public entrave souvent le besoin de souplesse et de modularité que peuvent rechercher les services de la CCRG.

Cette réflexion a porté sur les différents modes de gestion suivants :

- Le marché public confié à un prestataire privé par voie d'appel d'offres ;
- La régie directe à autonomie financière de type « Service Public Administratif - SPA » (en TEOM) ou « Service Public Industriel et Commercial - SPIC » (en RIOM) ;
- La société d'Economie Mixte - SEM ;
- La Société Publique Locale - SPL (article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue de cette réflexion, il est clairement apparu qu'une gestion en régie, quel qu'en soit le mode choisi, génère un gain financier non négligeable comparé à un marché public.

Les Commissions Réunies de la CCRG en date du 17 novembre 2011 (point 2) ont acté le principe de la constitution d'une SPL et ont validé ses principaux modes de fonctionnement. Parallèlement à cela, un dossier de présentation relatif au projet a été envoyé, en date du 10 novembre 2011, aux services du contrôle de légalité.

Ce mode de gestion a été privilégié pour la plus grande souplesse qu'il octroie.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, dans sa séance du 8 décembre 2011 (point 3), a validé l'ensemble des dispositions du présent point et a invité les conseils municipaux des communes membres à délibérer selon les mêmes termes.

2. Orientations de fonctionnement et caractéristiques de la future SPL

Une distinction a été établie entre :

- Le service environnement de la CCRG qui aura en charge la gestion de la RIOM et son recouvrement, la mise en œuvre de toutes les décisions stratégiques décidées par les élus et la communication institutionnelle.
- La SPL qui aura en charge la collecte des déchets en tant que simple prestataire de services (le contrat d'exploitation signé entre la SPL et les collectivités actionnaires

sera donc de type « marché public » mais sans mise en concurrence). La SPL devra gérer son personnel et acquérir les camions de collectes et le matériel annexe.

Conformément à la réglementation en vigueur, la SPL exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales qui en sont membres. Il est donc impératif que les dix-huit communes, sans exception, adhèrent à la SPL pour pouvoir bénéficier de l'ensemble du service.

Chaque actionnaire, par le biais de son assemblée délibérante, devra désigner son représentant au Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 1524-5), si le nombre des membres d'un Conseil d'Administration ne suffit pas à assurer la représentation directe des collectivités ayant une participation réduite au capital, ces derniers sont réunis en Assemblée Spéciale, un siège au moins leur étant réservé. L'Assemblée Spéciale désigne parmi les élus de ces collectivités le ou les représentants communs qui siègeront au Conseil d'Administration. Une fois la SPL constituée, le bureau communautaire de la CCRG assurera la mission de suivi du bon fonctionnement de ses instances. Ceci devra être formalisé dans le règlement intérieur de la SPL. Il assurera également la coordination de l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires (les dix-huit communes membres).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'ensemble des propositions précitées ;
- de valider le dossier de présentation de la future SPL.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve par 10 voix pour, 2 abstentions (Nathalie LANTZ, Béatrice MACKERER) et 2 voix contre (Pascal SCHMITT , Joëlle STOFFEL (par procuration)) l'ensemble des propositions susvisées.

3. Décision de constituer une Société Publique Locale dénommée « FloRIOM » dédiée à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire

Il est proposé de créer une Société Publique Locale (SPL) dénommée « FloRIOM » dédiée à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire de la CCRG.

L'actionnariat de la future SPL, entièrement composé de collectivités locales, se compose de la CCRG et de ses communes membres incluant la commune de Merxheim qui adhère au 1^{er} janvier 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de la constitution d'une Société Publique Locale dénommée « FloRIOM » dédiée à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire selon les modalités précitées.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve par 10 voix pour, 2 abstentions (Nathalie LANTZ, Béatrice MACKERER) et 2 voix contre (Pascal SCHMITT , Joëlle STOFFEL (par procuration)) l'ensemble des propositions susvisées.

4. Approbation des statuts de la future SPL « FloRIOM »

Il est nécessaire que la future SPL « FloRIOM » se dote de statuts régissant ses modes de fonctionnement. Ces derniers doivent être approuvés par l'ensemble des futurs actionnaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les statuts de la future SPL « FlorRIOM ». Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve par 10 voix pour, 2 abstentions (Nathalie LANTZ, Béatrice MACKERER) et 2 voix contre (Pascal SCHMITT, Joëlle STOFFEL (par procuration)) les statuts de la future SPL « FlorRIOM ».

5. Approbation du capital social de la future SPL « FlorRIOM » et de sa répartition entre actionnaires

Conformément au document de présentation, il est proposé de constituer un capital social total pour la future SPL « FlorRIOM » à hauteur de 180 000 €. Ce dernier est réparti de la manière suivante :

- 144 000 € pour la CCRG ;
- 36 000 € pour les dix-huit communes, à savoir les dix-sept communes membres et la commune de Merxheim qui adhère à la CCRG au 1^{er} janvier 2012.

Ce capital social de 180 000 € est divisé en cent quatre vingt (180) actions d'une seule catégorie de mille (1000) euros chacune.

La répartition des participations communales au capital social est calculée en fonction du seuil de population de chaque collectivité :

- 1 000 € (soit une action) pour les communes de moins de 2 000 habitants ;
- 4 000 € (soit quatre actions) pour les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 4 999 habitants ;
- 6 000 € (soit six actions) pour les communes dont la population est comprise entre 5 000 et 10 000 habitants ;
- 8 000 € (soit huit actions) pour les communes de plus de 10 000 habitants ; soit un total de 36 000 €.

En terme de pourcentage, le capital est donc détenu à hauteur de 80 % par la CCRG et 20 % par les communes membres.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution du capital social total de la future SPL « FlorRIOM » à hauteur de 180 000 € ;
- d'approuver la répartition du capital entre communes intéressées en fonction de leur seuil démographique selon la proposition précitée ;
- d'approuver la répartition du capital à hauteur de 144 000 € pour la CCRG et 36 000 € pour les communes intéressées, et ceci conformément au tableau figurant à l'article 6 « Formation du capital » du projet des statuts ;
- d'inscrire les crédits relatifs au versement du capital social pour la commune Lautenbach-Zell/Sengern au budget primitif 2012 (article de dépenses d'investissement 261 « titre de participation ») pour un montant de 1 000 € ;
- d'autoriser le versement du capital social pour un montant de 1 000 € sur un compte bancaire « société en formation » dédié à la SPL.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve par 10 voix pour, 2 abstentions (Nathalie LANTZ, Béatrice MACKERER) et 2 voix contre (Pascal SCHMITT, Joëlle STOFFEL (par procuration)) l'ensemble des propositions susvisées.

6. Désignation des représentants des collectivités en tant qu'actionnaires de la future SPL « FlorRIOM »

Chaque collectivité actionnaire doit désigner son ou ses représentants qui siégeront à l'Assemblée Générale des actionnaires de la future SPL « FlorRIOM ».

Les statuts prévoient que le Conseil d'Administration se compose d'un nombre d'administrateurs compris entre trois (3) et dix-huit (18). Conformément au document de présentation, il sera proposé, lors de l'assemblée générale des actionnaires, d'en fixer le nombre à sept (7) administrateurs.

Conformément à la répartition du capital de la SPL et aux dispositions précitées, le Conseil d'Administration de la future SPL « FlorRIOM » se composera de :

- cinq (5) administrateurs représentant la CCRG ;
- deux (2) administrateurs représentant des dix-huit communes membres. Ces derniers seront désignés par l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires.

Chaque commune actionnaire doit désigner son représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires de la future SPL « FlorRIOM ». Ces dix-huit représentants siégeront à l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires de la SPL et désigneront parmi eux deux représentants au Conseil d'Administration. Le Président-Directeur Général de la SPL sera désigné par le Conseil d'Administration en son sein.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner en son sein un représentant pour la commune de Lautenbach-Zell/Sengern appelé à siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de la future SPL « FlorRIOM » ;
- d'habiliter ce représentant de la commune à signer les statuts de la future SPL « FlorRIOM ».

Mr le Maire propose sa candidature et quitte la séance pendant la délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention (Pascal SCHMITT), désigne Mr Richard GALL comme représentant de la commune de Lautenbach-Zell/Sengern appelé à siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de la future SPL « FlorRIOM » et l'habilite à signer les statuts de la future SPL « FlorRIOM ».

7. Prise en charge des frais de constitution de la SPL - habilitations consenties au Président de la CCRG

Le service environnement de la CCRG prendra à sa charge les frais nécessaires à la création de la SPL (frais administratifs, frais de publications, etc). Ces dépenses seront inscrites au budget général et seront refacturés à la SPL une fois celle-ci constituée. De manière générale, les services de la CCRG assureront le portage des opérations préalables à la mise en service opérationnelle de la SPL.

Afin de permettre la constitution de la future SPL « FlorRIOM » et l'accomplissement de toutes les formalités s'y rapportant, le Conseil de Communauté de la CCRG a habilité son Président à :

- prendre toutes les mesures nécessaires à la constitution de la future SPL et à signer tout document s'y rapportant (courriers, engagement auprès des partenaires financiers, ouverture d'un compte bancaire provisoire « société en formation » pour

- le versement du capital social, documents nécessaires aux formalités d'inscription et de constitution d'une SPL, etc) ;
- entamer toutes négociations auprès des organismes bancaires au nom de la future SPL relatives à l'obtention de prêts nécessaires à son fonctionnement, notamment s'agissant de l'acquisition du matériel et des véhicules de collectes ;
- engager toutes dépenses nécessaires à la constitution de la future SPL.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les décisions et habilitations précitées.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve par 10 voix pour, 2 abstentions (Nathalie LANTZ, Béatrice MACKERER) et 2 voix contre (Pascal SCHMITT, Joëlle STOFFEL (par procuration)) l'ensemble des propositions susvisées.

5° COMMUNAUTE DE COMMUNES : ADHESION DE LA COMMUNE DE MERXHEIM A LA CCRG AU 1^{er} JANVIER 2012 - VALIDATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE VERSEE A LA COMMUNE DE MERXHEIM

Par une délibération en date du 30 mars 2011, la commune de Merxheim a décidé d'adhérer à la Communauté de Communes de la région de Guebwiller (CCRG) au 1^{er} janvier 2012. Le Conseil de Communauté de la CCRG, dans sa séance en date du 7 juillet 2011 (point 1), a acté les points relatifs au processus d'adhésion (décision de principe, modification des statuts, désignation des délégués communautaires et des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées pour la commune de Merxheim). Les délibérations concordantes des communes membres ont été notifiées à Mr le Préfet du Haut-Rhin afin que celui-ci prenne un arrêté préfectoral actant l'intégration de la commune de Merxheim.

Parallèlement à ce processus, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCRG a été amenée à se réunir afin de déterminer le montant des charges transférées et l'attribution de compensation provisoire de la commune de Merxheim. Cette attribution de compensation provisoire sera versée à la commune à compter du 1^{er} janvier 2012. Il est rappelé que la CLECT sera appelée à se réunir une nouvelle fois au courant de l'année 2012 afin de déterminer le montant définitif de l'attribution de compensation.

La CLECT s'est réunie le 3 novembre 2011 et a établi un rapport.

La CLECT a évalué les charges transférées et a fixé le montant de l'attribution de compensation provisoire de la commune de Merxheim à 529 464 € (point 2 du rapport).

Le Conseil de Communauté de la CCRG, dans sa séance en date du 8 décembre 2011 (point 6.1), a validé les propositions du rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation provisoire pour la commune de Merxheim.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport de la CLECT ;
- de valider, au vu du rapport de la CLECT et conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation provisoire pour la commune de Merxheim fixé à 529 464 €.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions susvisées.

6° TITRE EN NON VALEUR

Le Conseil décide à l'unanimité l'admission en non-valeur du titre suivant :

Facture d'eau 2^{ème} semestre 2007 de 162,62 €

7° EMPLOI SAISONNIER

Le Conseil, décide à l'unanimité, l'embauche de plusieurs emplois saisonniers à temps complet afin de seconder les ouvriers communaux pour la période de mai à septembre (rémunération suivant l'indice de l'adjoint technique de 2^{ème} classe - 1^{er} échelon) avec une durée hebdomadaire de 35 heures/semaine.

Le Conseil décide également, l'embauche d'un emploi saisonnier à temps non complet (29,08heures/mois) de mars à juillet, pour l'encadrement des enfants du périscolaire (rémunération suivant l'indice de l'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe).

8° INSTALLATION D'UN TABLEAU BLANC INTERACTIF SUPPLEMENTAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la commission d'élus a défini, pour l'exercice 2012, les catégories d'opérations subventionnables au titre de la DETR.

Il s'avère que la commune peut se voir octroyer une subvention dans le cadre de l'école numérique rurale. A cet effet, l'acquisition d'un second tableau blanc interactif pour l'école élémentaire peut faire l'objet d'une participation de l'Etat (de 20 à 50 % maximum).

Les installations existantes dans l'école répondent aux prescriptions du cahier des charges.

Le coût global de cette opération est estimé à 5 000 € TTC. La subvention maximum pouvant être perçue est de 2 500 €. Soit un financement de la part de la commune de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver la mise en place d'un tableau blanc interactif supplémentaire à l'école élémentaire ;
- d'imputer la dépense de 5 000 € au budget primitif de la commune, section investissement (dépenses) ;
- d'imputer la recette perçue au budget primitif de la commune, section d'investissement (recettes) ;
- de déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

La séance est levée à 21 h 15.

Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

Animaux

Toilettage MALKO et Compagnie
65 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
06.25.60.55.32

VIVARIUM DU MOULIN
6 rue du Moulin
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.02.48
info@vivariumdumoulin.org

Bâtiments

Carrelage ALVAREZ
7 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.01.02

Tapissier déco DEBENATH
4 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.03
debenath.tapissier@gmail.com

Dépannage/entretien chauffage
DM FISCHER
29a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76
DMFischer@wanadoo.fr

Couverture/zinguerie/sanit./chauffage
Thierry GASSMANN
17 b Chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.36.77

JESSICA Peinture
5 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

*Chauffage/électricité/sanitaire/dépannage/
maintenance*
MGB
5 Rue de l'école
68610 Sengern
03.89.75.98.87 ou 06.06.69.52.47

Couverture/ zinguerie/ étanchéité/ sanit./
chauffage/ électricité
RECHAUF'TOIT, sarl
68610 Lautenbach-Zell
06.25.14.84.85 ou 03.89.76.87.30
burckbuchler.alain@hotmail.fr

WERMELINGER Peinture
66 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.32.72

Centre équestre, exploitations agricoles

Ecurie du Felsenbach

44 rue du Felsenbach

68610 Sengern

06.09.01.44.20

La chèvrerie du Felsenbach

23 rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.07.05

Ferme du Mouton Noir

31a rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.06.01

Coiffure, beauté

Coiffure à domicile CATHERINE

9 chemin Weiher

68610 Lautenbach-Zell

03.89.48.22.25 ou 06.25.73.84.21

Commerces

Machine à bois

CROSSFER France

4 rue de la Scierie

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.37.19

brauneisen.bernard@wanadoo.fr

Brocante

HIER ET AUJOURD'HUI

4 rue de la Scierie

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.37.19

brauneisen.bernard@wanadoo.fr

Conception de t-shirts originaux

HURLOVENT

13 rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.76.31.49

www.hurlovent.com

Commerce et vente de bois de chauffage

RISSER Daniel

31 a rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.06.01

Divers

Location alambic

PFIHL Benoit

28 rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.06.02

Entretien extérieur

Entretien, création espaces verts

VERT O NET

75 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.03.99 ou 06.09.70.43.99

bentzinger.nicolas@wanadoo.fr

Terrassement HALLER

15 rue de la Lauch

68610 Sengern

03.89.74.00.49

Informatique

FLORIVAL Informatique

14 chemin du Widersbach

68610 Lautenbach-Zell

06.26.56.42.28

florival.informatique@gmail.com

www.florival-informatique.com

S.A.R.L LG CONCEPT

80 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

06.08.06.68.77

Lionel.gauss@lgconcept.eu

http://www.lgconcept.eu

Menuiseries

Menuiserie d'agencement RISSER

8 rue de la Lauch

68610 Sengern

03.89.74.06.40 ou 06.13.57.03.98

Menuiserie-service RISSER

3 chemin des Près

68610 Sengern

06.14.55.23.27

jcrisser@orange.fr

Menuiserie GWINNER

14 rue du Geffental

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.04.33

Restauration

Auberge du Gustiberg

Gustiberg

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.05.01

Restaurant à la Truite, dépôt de pain, bureau de tabac, jeux de grattage, friandises...

47 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.05.17

Santé

APALIB et APAMAD

Aide aux Personnes Agées

Soutien à domicile

03.89.32.78.78

Infirmières Libérales

MASSERON Nadine

WITTNER Sylvie

KIENE Véronique

03.89.38.20.83

FLUIDICAUX

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.06.29
fluidicaux@wanadoo.fr

MEDIGAZ

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.08.18
medigaz@wanadoo.fr

Chambres d'hôtes, camping, gîtes, meublés

BATTIN André

62a Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.01.77
andre.battin@hotmail.fr

COQUELLE Germaine

21 rue de la Lauch
68610 Sengern
06.15.09.84.50
coquelle.francis@wanadoo.fr

FUCHS J-Louis

11 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.03.13
jeanlouisfuchs@wanadoo.fr

MEYER Théophila

92 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.57.77.03 ou 06.09.30.53.85
catmey21@yahoo.fr

PFEFFER Bernard

2 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.35.18
colberloc@aol.com

RISSER Daniel

31 a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

UMB DENSTOCK M-Thérèse

11 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.04.49

*Camping**VERT VALLON*

51 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.01.80
www.camping-levertvallon.com
camping-vertvallon.lautenbachzell@wanadoo.fr

VOGEL Jean

99 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.34.51
jean.vogel2@wanadoo.fr

WENZINGER Marcel

1a rue de l'Ecole
68610 Sengern
03.89.76.82.40 ou 06.08.26.92.42
marcel.wenzinger@free.fr

Les services de la commune

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr Richard Gall au 03.89.76.39.75

Messieurs les Adjointes : Mr J-J Fischer au 06.70.05.41.76

Mr R. Karmen au 06.22.22.73.59

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

Lundi et vendredi de 14 h à 18 h

Mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Fermée le mercredi après-midi

Horaires permanences Maire et adjoints

Le lundi et jeudi de 17 h à 19 h

Samedi de 9 h à 11 h

Sur rendez-vous

Horaires déchèterie

Du lundi au vendredi

de 9 h 30 à 11 h 45 et

de 14 h à 17 h

Samedi de 9 h à 17 h

Ramassage des

ordures ménagères

Le jeudi

Ramassage du tri

sélectif

Mercredi des
semaines impaires

Ramassage

biodéchets

Le mercredi

Nous invitons les commerçants, artisans et loueurs qui ne figurent pas dans le bulletin communal et qui souhaitent y paraître à nous fournir les informations pratiques, de façon à les publier dès la prochaine parution.

En cas de modifications (adresse, téléphone, etc...), veuillez en informer la mairie.

Cet espace est mis gratuitement à votre disposition.

Rappel

Nous avons constaté à plusieurs reprises que des automobilistes ne respectaient pas la réglementation de la circulation dans le périmètre de l'école de Lautenbach-Zell.

Pensez à la sécurité de nos enfants et ne passez pas aux heures de sortie des écoles !

Petit rappel : La circulation est interdite les lundis, mardis, jeudis et vendredis (pendant les périodes scolaires)

de 07h45 à 08h00

de 11h15 à 11h40

de 13h15 à 13h30 et

de 16h00 à 16h30

sauf navette scolaire, personnel communal et locataires de logements communaux.

Fermeture du tabac-presse CHAMBARD

C'est en 1982 que Françoise CHAMBARD décide d'ouvrir ce tabac-presse, qui est depuis une trentaine d'années un lieu de rencontre et de présence quotidienne, qu'elle saura adapter aux besoins de la clientèle. Au fur et à mesure des années les rayonnages se sont enrichis avec des souvenirs d'Alsace, de la papeterie, de la carterie, des cartes de pêche et des friandises diverses (très prisées des enfants).

Le 31 janvier 2012, après trente années de présence, Françoise CHAMBARD baisse définitivement, non sans regret, le rideau de son commerce.

Toutefois pour ne pas perdre cette activité, la municipalité a pris contact avec Nadine et Lionel SAUNER du restaurant « à la Truite » qui ont accepté avec enthousiasme de reprendre celle-ci en même temps que leur vente de pain.



NOUVEAU

BUREAU DE TABAC A LAUTENBACH ZELL
A L'INTERIEUR DU RESTAURANT A LA TRUITE

47 , GRAND RUE TEL : 03 89 74 05 17

OUVERT DE 8H00 A 21H00 MINIMUM DU MERCREDI AU DIMANCHE

NOS SERVICES :

- CIGARETTES, environ une cinquantaine de sortes, CIGARES
- TABAC A ROULER, A TUBER ET A PIPE
- TUBES, PAPIER A CIGARETTES, FILTRES , ETC...
- TUBEUSES, MACHINE A ROULER
- JEUX DE GRATAGE
- CONFISERIE
- PILES
- TIMBRES POSTE
- TIMBRES FISCAUX
- ENVELOPPES
- BRIQUETS
- L'ALSACE, DNA
- CARTES DE PÊCHE
- CARTERIE (ANNIVERSAIRE, CONDOLEANCES ,...)
- ETC....



PRIX D'UN BUREAU DE TABAC

PROCHAINEMENT :

LOTO, EUROMILLIONS , KENO , PARIS SPORTIF ET AMIGO

Divers

Bilan des interventions de l'année 2011 Effectuées par les **SAPEURS-POMPIERS du Haut-Florival**

⇒ 173 interventions (+22%).

⇒ Total de 494 heures d'intervention (-29%).

⇒ 90 heures de formations.

-Secours à personnes : 37

-Feux : 13

⇒ Feu de cheminée : 4

⇒ Feu de broussailles : 5

⇒ Feu de voiture / poids lourd : 2

⇒ Feu d'appareil électroménager : 1

⇒ Feu de tableau électrique : 1

-Accident de la circulation : 10

-Ouverture de porte : 5

-Divers : 108

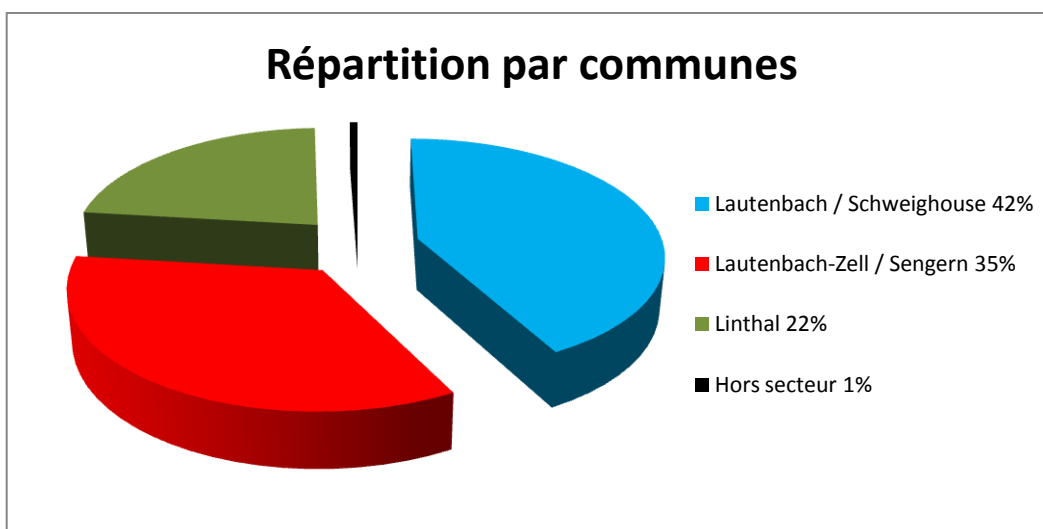
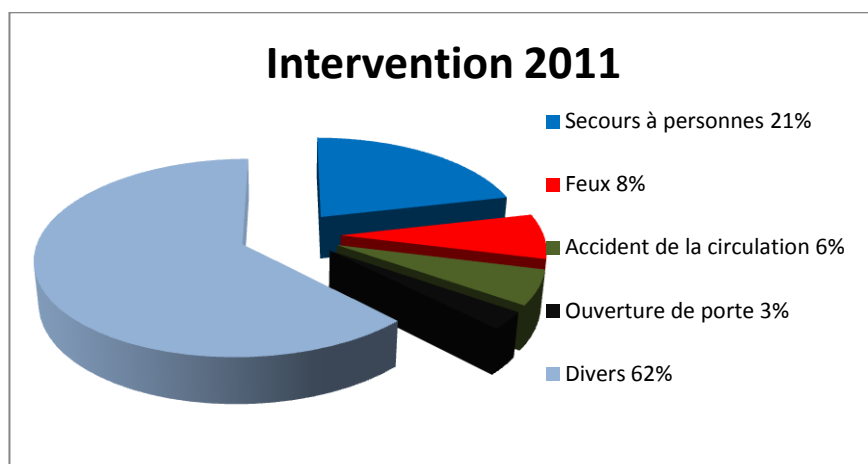
⇒ Chute d'objet / dégagement de chaussée : 24

⇒ Inondation / fuite d'eau : 2

⇒ Récupération d'animal vivant (dangereux) : 9

⇒ Distribution d'eau à usage sanitaire : 1

⇒ Destruction de nids d'insectes : 72



Calendriers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lautenbach-Zell/Sengern remercie tous les habitants pour le bon accueil témoigné à l'occasion de la distribution des calendriers.

Poubelles

Il est souvent constaté de trouver à côté des conteneurs à verres des cartons de bouteilles vides, des sacs poubelles, etc... Par grand vent, les papiers, les plastiques s'envolent et on les retrouve sur la route, les prés, etc....

Il est pourtant si facile de jeter les bouteilles vides dans le conteneur ou de mettre vos sacs poubelles devant votre porte avant la collecte des ordures ménagères ! Ainsi vous participerez à la protection de l'environnement et vous éviterez que nos agents techniques le fassent à votre place.

Suite à un dépôt répétitif de poubelle, une plainte contre x a été déposée à la gendarmerie de Soultz.

(Pour tout dépôt d'objet ou d'ordure transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé risque une amende de 1500 € (art. R. 635-8 al. 1 du Code Pénal) confiscation des biens destinés à commettre l'infraction (art. R 635-8 al. 2 du Code pénal)).



Nous avons également constaté que les poubelles du cimetière ne sont pas toujours triées.

Petit rappel: Il faut mettre dans la fosse les déchets verts sans les pots en terre cuite, plastique, etc... et les jeter ainsi que les fleurs en plastique, tissu dans le conteneur qui est à côté de la fosse.

Urbanisme

Réforme de la surface de plancher

L'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011, complétée par le décret n°2011-2054 du 29 décembre 2011, réforme le calcul de la surface prise en compte dans l'urbanisme. Les surfaces hors œuvre brute (SHOB) et nette (SHON) disparaissent à compter du 1er mars 2012 au profit d'une seule et unique surface dite "surface de plancher".

Comment calcule-t-on la surface de plancher d'une construction ? Mise à jour le 01.03.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour obtenir la surface de plancher d'une construction, il convient de mesurer les surfaces de chaque niveau à la fois closes et couvertes, calculée à partir du nu intérieur des façades, puis de déduire les surfaces suivantes :

- surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur,
- vides et trémies (ouverture prévue dans le plancher) des escaliers et ascenseurs,
- surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre,
- surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres,
- surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial,
- surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle, y compris les locaux de stockage des déchets,
- surfaces de plancher des caves ou des celliers, annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune,
- surface égale à 10 % des surfaces de plancher affectées à l'habitation telles qu'elles résultent s'il y a lieu de l'application des points mentionnés ci-dessus, dès lors que les logements sont desservis par des parties communes intérieures.

À savoir : les surfaces telles que les balcons, toitures-terrasses, loggias ne sont pas prises en compte pour le calcul de la surface de plancher d'une construction.

Constructions existantes

Le décret n°2011-1771 du 5 décembre 2011 porte de 20 à 40 m² la surface hors œuvre brute des extensions de constructions existantes, situées dans les zones urbaines des communes couvertes par un document d'urbanisme, soumises à la procédure de déclaration préalable, ce qui simplifie les formalités à accomplir pour certaines extensions de constructions existantes.

Au-delà de 40 m², les extensions en cause donnent lieu à un permis de construire. Si la surface est comprise entre 20 et 40 m², dès lors que la surface totale dépasse les 170 m², l'obtention d'un permis de construire reste obligatoire ainsi que le recours d'un architecte.

Ce texte supprime l'obligation de déposer un permis de construire pour toute modification du volume d'une construction entraînant le percement d'un mur extérieur, quelle que soit la surface créées.

Vous pouvez vous procurer les nouveaux formulaires soit à la mairie, soit en allant sur le site : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>.

Communauté de Communes

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, propose depuis 2001, des conseils en matière d'architecture et de coloration de façade en faveur des propriétaires du territoire qui souhaitent engager des travaux sur leur bâtiment.

Pour répondre aux besoins en matière de réhabilitation, la collectivité complète son panel de services (coloriste et architecte) par la mise en place d'une permanence supplémentaire dispensée par un conseiller espace info énergie par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Sa mission consiste à proposer gratuitement aux particuliers, professionnels et collectivités, des conseils et solutions concrètes pour :

- mieux maîtriser les consommations d'énergie : chauffage, isolation, éclairage
- construire, rénover et améliorer l'efficacité énergétique du logement
- recourir davantage aux énergies renouvelables : solaire, géothermie, biomasse.

A l'instar des permanences de la coloriste, le conseiller recevra sur rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois de 9 h à 12 h. Les inscriptions s'effectueront auprès des services de la Communauté de Communes.

D'autre part, la structure intercommunale poursuit son action d'aide aux particuliers pour les travaux de réfection des façades de leur maison d'habitation âgée de 70 ans et plus. Les dossiers de demande de subvention accompagnés du règlement précisant les modalités d'attribution de la subvention sont disponibles au siège de la Communauté de Communes.

Elections

Présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012

Législatives : 10 et 17 juin 2012

Vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. La démarche s'effectue à la gendarmerie ou au commissariat de police. S'il habite à l'étranger, il doit se présenter à l'ambassade ou au consulat de France. Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêchent le déplacement, il peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire) mais il doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que son mandant mais pas forcément être électeur du même bureau de vote et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité,

passport ou permis de conduire). Lors de l'établissement de la procuration, le mandant remplit un formulaire sur place où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps. Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Prêts à faire des économies d'énergie et participer à une action innovante ?

Relevez le défi des

« Familles éco-engagées » !

Le principe est simple

Les équipes, réparties sur toute l'Alsace, composées d'une quinzaine de familles maximum se lancent le défi **d'économiser au moins 7%** sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude et électricité.

Pour vous aider à atteindre l'objectif

L'association Alter Alsace Energies, répondra à vos questions et vous conseillera tout au long de l'année 2012 grâce à des trucs et astuces et un suivi personnalisé de vos consommations.

Participer c'est :

- **économiser jusqu'à 200€** grâce à vos économies d'énergie
- réaliser un **état des lieux** de votre consommation d'énergie et des outils de suivi
- avoir un **accompagnement personnalisé** sur la maîtrise et les économies d'énergie.



Rejoignez l'équipe du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon sur

<http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/pays/>

« Fête » le plein d'énergies !
Adoptez la Climat'titude le 20 et 21 avril 2012



Venez participer à une grande manifestation autour de la thématique de l'énergie et du climat avec plus de 10 sites ouverts (ferme photovoltaïque, bâtiments base consommation, chaufferie bois...)

La Cotonnière à Merxheim, point névralgique de la manifestation accueillera vendredi soir un concert des groupes The RedEyes Band et Novice et le samedi 21 avril une multitude d'activités :

Pièce de théâtre en alsacien, marché de producteurs, spectacle de marionnettes, ateliers de confection de produits de beauté bio, projection de film, conférences ...

Entrées et animations libres

Manifestations organisées par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Pour tout renseignements complémentaires : www.fetelepleindenergie.blogspot.com ou au 03.89.83.71.91

Maison des adolescents du Haut-Rhin

La Maison des Adolescents 68 et son réseau ont pour mission d'apporter des réponses de santé globale : somatiques, psychiques, sociales, scolaires, éducatives et relationnelles, accès aux droits...

MDA68
8, rue des pins à Mulhouse
Arrêt tram : ligne 1 - cité administrative

ouvert
lundi de 13h30 à 18h
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
www.cg68.fr/mda

Conseil Général Haut-Rhin
ARS
Mairie de Mulhouse

12 - 25 ans un lieu pour vous
MDA68
MAISON DES ADOLESCENTS DU HAUT-RHIN

Un lieu personnalisé
médical
éducatif
social

Une équipe pluridisciplinaire
pour l'écouter
l'informer
l'aider

MDA68 03 89 32 01 15

Pour répondre à tes questions
santé, relations familiales,
sexualité, mal-être

Consultation gratuite et confidentielle

Nouvel espace consacré aux abeilles au Vivarium du moulin !

20 ans et toutes ses mandibules !

Cela fait désormais 20 ans que le Vivarium du Moulin propose au public de faire connaissance avec les petites bêtes. Du « Monde des fourmis », en passant par « Les araignées », « Les métamorphoses des insectes » ou « Alarme et camouflage », les expositions, toutes créées en interne, se sont succédées sur les deux premiers niveaux du vieux moulin.

Au printemps 2012, le troisième étage sera lui aussi colonisé par les insectes. Fourmis, phasmes, mygales et compagnie vont y accueillir de nouvelles voisines.

Bienvenue aux abeilles

En effet, des colonies d'abeilles domestiques, spécialistes dans l'élaboration du miel, compléteront l'exposition permanente du Vivarium du Moulin. L'observation de la vie à l'intérieur des ruches sera rendue possible grâce à des parois vitrées. Les visiteurs pourront ainsi découvrir la reine en train de pondre, les ouvrières emmagasinant le pollen ou la butineuse qui danse pour indiquer à ses sœurs la direction d'une source de nourriture.

Les bourdons terrestres

Les abeilles ne seront pas les seules habitantes du dernier étage puisque qu'une colonie de bourdons terrestres va également y poser ses valises. Contrairement aux abeilles, la colonie de bourdons ne dépasse pas quelques centaines d'individus et elle ne vit qu'une année. L'observation de leur nid est également facilitée par des vitres.

Le grand bal des insectes pollinisateurs

Abeilles et bourdons figurent parmi les insectes pollinisateurs les plus performants. En compagnie des mouches, guêpes, papillons et coléoptères ils jouent un rôle indispensable pour la reproduction des plantes à fleurs. Les activités humaines mettent en péril ce principe et la vocation du nouvel espace muséographique du Vivarium du Moulin est de rendre sensibles les visiteurs à ce problème et de mieux faire connaître l'importance des insectes pollinisateurs.

La date précise de l'installation des abeilles dépendra de la météo et des possibilités de nos fournisseurs. Nous espérons qu'elles seront en place début mai.

Horaires d'ouverture :

- du mardi au dimanche, de 14h à 18h
- lundis des congés scolaires de la zone B, de 14h à 18h
- juillet et août : tous les jours, de 10h à 18h
- jours fériés, de 14h à 18h
- fermeture 3 semaines en décembre

Vivarium du Moulin

6 rue du Moulin

68610 Lautenbach-Zell

03 89 74 02 48

info@vivariumdumoulin.org

www.vivariumdumoulin.org

Prochaines animations nature en extérieur :

> Sortie nature : Balade naturaliste autour du chaudron du diable

Dimanche 27 mai 2012, rendez-vous à 9h devant le Vivarium du Moulin, journée. Gratuit sur réservation

> Sortie nature : Dans l'exubérance du printemps

Dimanche 3 juin, à 9h devant l'église de Westhalten, demi-journée. Gratuit, sur réservation

> Animation découverte : L'étonnante diversité des insectes

Mercredi 6 juin, à 10h au Vivarium du moulin, demi-journée. Gratuit sur réservation

> Animation découverte : Le zoo des araignées

Mercredi 13 juin, à 10h au Vivarium du moulin, demi-journée. Gratuit sur réservation

> Animation découverte : Les petites bêtes de la mare

Mercredi 11 juillet 2012, à 10h au Vivarium du Moulin. Gratuit sur réservation

Le programme complet est disponible à l'accueil du Vivarium.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Excursion

Le groupe des « après-midi récréatives » organise le 14 juin 2012 une excursion d'une journée, au prix d'environ 35 € par personne (boisson non comprise).

Départ de Linthal et Lautenbach-Zell puis par Glottertal, arrêt à St Märgen puis Furtwangen Triberg, Gutach, Wolfach, arrêt à la Dorotheen Hütte puis par Bad Rippoldsau, déjeuner à Mummelsee puis continuation par Baden Baden, autoroute ou nationale selon le temps, Riegel, Jechtingen. Retour dans le Florival en fin d'après-midi.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie.

Travaux

Travaux rue du Chêne

Les fortes pluies de décembre 2011 et janvier 2012 avec un fort débit d'eau dans le fossé de la « Schlaiff » ont contribué à finir de boucher le tuyau d'évacuation d'eau pluviale enfoui dans la rue du Chêne.

Il s'en est suivi un refoulement dans les évacuations d'eau de gouttière avec inondation dans la cave de la maison n° 2 (H. MARCK) et risque d'inondation dans la maison n° 1 (F. PREISS)

Dans l'urgence et par manque d'autres solutions il fallait dévier l'eau sur la route en créant un barrage sur l'avaloir en haut de la rue du Chêne.

La décision fut prise d'ouvrir la route au niveau du regard, celui-ci étant trop petit pour permettre par deux fois d'accéder dans le tuyau avec un moyen de débouchage.

Après ouverture, il a été constaté que le tuyau en ciment de 30 cm, détruit en 1989 lors de l'installation de l'assainissement a été réparé sommairement en l'enfilant dans un tuyau de pvc de 40 cm le même étant accolé au tablier du tunnel de la rivière, le tout fermé au béton. Cette malfaçon a contribué au fil du temps à boucher le tuyau par divers matériaux. Un technicien de la Communauté de Communes est d'ailleurs venu constater les faits. Aux dernières nouvelles l'ensemble des coûts financiers de ces travaux a été pris en charge par la Communauté de Communes, bien que la garantie décennale soit finie.

Il ne nous restait plus qu'à éliminer cette installation et à changer le tuyau avec la mise en place d'un regard plus grand pour permettre dans le futur les interventions sur cette conduite.

Pour les travaux il a fallu quatre jours à temps complet pour réparer cette installation ce qui forcément entraîné des désagréments et des gênes pour les riverains (ruissèlement d'eau sur la route et le long des murs, fermeture de la route à la circulation, ornières sur le chemin rural, etc...).

L'installation et les travaux ont été très bien effectués par l'entreprise ANDOLFATTO et ce genre de problèmes ne devraient plus faire surface à l'avenir.

Je tiens à remercier au nom de la commune, la majorité des riverains pour leur compréhension suite aux gênes occasionnées lors de ces travaux. Merci aux deux ouvriers communaux qui se sont investis dans ces travaux ainsi qu'à Mr J-Paul FRANCK pour son coup de main.

Je terminerai par une petite anecdote et celle-ci je l'inscrirai dans la rubrique « historique » : Dans les années 60, une gamine (A.F) et un gamin (C.B.) d'environ 6 ou 7 ans ont rampé dans le tuyau de bout en bout ; on aurait pu leur demander de repasser à nouveau pour déboucher, mais après réflexion cette mission est vouée à l'échec puisque qu'aujourd'hui ils ont grandi !

Janvier 2012 - Pierre MUTZ



Evénements passés

Déneigement de la commune

Le dimanche 29 janvier 2012, s'est déroulé la 3^{ème} sortie du nouveau véhicule de déneigement (Unimog) par 2 conseillers bénévoles pour un salage de prévention. Merci à eux ainsi qu'à Hubert et Denis qui assurent le déneigement les jours de la semaine.



Cérémonie du 11 novembre

A Sengern



A Lautenbach-Zell



La Sainte Barbe

Les sapeurs-pompiers du SIVU se sont retrouvés le 27 novembre pour célébrer en présence des élus de Linthal, Lautenbach/Schweighouse, Lautenbach-Zell/Sengern, de Mr Alain GRAPPE, Conseiller Général, et du Lieutenant Daniel REICH, la messe de la Sainte Barbe. Elle a été suivie par la remise des distinctions, place de l'école à Sengern.



Ont été promus :

- au grade de 1^{er} classe : Melle Marine LOHR
- au grade de Sergent : Mr David KIEFFER
- au grade de Sergent honoraire : Mr Gérard COMINI



Ont été décorés :

pour 25 années de service : Mr l'Adjudant-Chef Marc SCHUELLER

Mr Claude KIEFFER 1^{er} classe

pour 20 ans de service :

Mr le Caporal-Chef Jean-Jacques FISCHER



Saint Nicolas

Les 3 et 4 décembre, la paroisse de Sengern a fêté son saint patron, avec le 1^{er} Sankti-Klaus Mark samedi après-midi, organisé par l'association Flori-Recettes et les associations de Sengern :





et la messe du dimanche suivie des traditionnels vin chaud et mannalas



La fête de Noël

Nos aînés se sont retrouvés pour leur fête de Noël dans une salle décorée sur le thème de « Noël blanc », autour du repas concocté par Mr Lionel SAUNER qui a fait sensation avec son dessert : le village glacé. L'après-midi a été animée par la chorale Sainte Cécile, la fanfare des sapeurs-pompiers, le Net's (sketch présenté par Jacqueline SCHAFFHAUSER), les enfants de l'école et la projection de la rétrospective de 2010 présentée par Mr Christian STOECKLE.

Noël blanc :



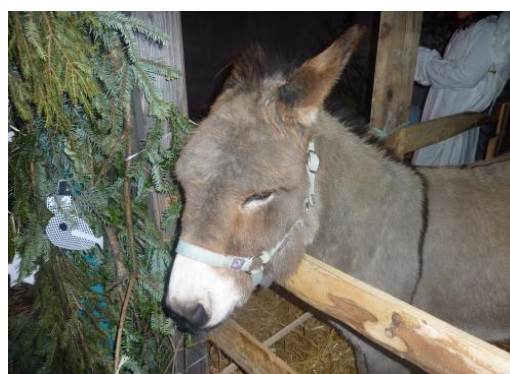
Nos aînés :



Le village glacé :



Le marché de montagne de Noël



La cérémonie des vœux

Le 21 janvier, le public a répondu nombreux à l'invitation de la municipalité à la cérémonie des vœux, mettant à l'honneur les nouveaux habitants, les artisans, le corps enseignant, les villageois méritants...

Les sportifs méritants :

- Melle Morgane ARNOLD : championne d'Alsace par équipe en tennis de table et participation au championnat de France
- Melle Emilie KARMEN : 1^{ère} en gym
- Melle Lisa METZGER : 3^{ème} du cross de Guebwiller catégorie poussine
- Mr Jean-Jacques FUCHS : 39^{ème} de la Nordique des Crêtes 25 kms (ski) et 1^{er} sur 6 chez les vétérans
- Mr Mathieu FUCHS : courses cyclistes : 4^{ème} des Ballons Vosgiens, au départ de Gérardmer ; 155 kms et 3500 m de dénivelé ayant vu 600 cyclistes traverser notre village
 1^{er} du trophée de l'Est, classement des 3 courses du Grand Est
 5^{ème} à 25'54 de la grimpe du Col Amic
 3^{ème} à 16'03 de la grimpe du Floridor
 7^{ème} à 21'55 de la grimpe du Bannstein (Soultzmatt-Schweighouse-Soultzmatt)
en ski : 15^{ème} de la Nordique des Crêtes 25 kms

- Mr Alex HUMBERT : BMX : vice-champion suisse en poussin
4^{ème} au challenge nord-est en catégorie poussin
3^{ème} au challenge de Franche Comté en catégorie poussin
- Melle Chloé HECK : championne d'Alsace par équipe en tennis de table et participation au championnat de France
- Melle Elise HECK : championne du Haut-Rhin avenir 2 en natation
3^{ème} en course ski Alsace catégorie microbes
- Mr Téo STOFFEL : passage du niveau 10 en snowboard,
passage de la ceinture verte en combat complet
2^{ème} au tournoi européen de combat défense
1^{er} au tournoi d'arts martiaux en catégorie combat contact

D'autres méritants :

- Mr Jean-Jacques FISCHER : 1^{er} prix aviculture catégorie volailles (cou nu du forez)
5^{ème} prix aviculture catégorie volailles (poule gâtinaise)
- Mr Antoine FISCHER : grand prix d'honneur catégorie volailles (poule gâtinaise)
- Mrs David et Alex DURRWELL : 3^{ème} prix aviculture catégorie pigeons
- Melle Marjorie STILL : certificat d'excellence en allemand
- Mr Xavier HESSE : 1^{er} prix coupe AMF en accordéon BS catégorie Probatoire
sélectionné pour les finales trophée national AMF 4^{ème} Plaquette Or en accordéon BS catégorie Probatoire
- Mr Robin SIMONKLEIN : diplôme de fin de premier cycle en formation musicale et batterie : mention très bien

La municipalité a aussi tenu à mettre à l'honneur Mme Yolande SAINTINI, enseignante qui a quitté notre commune suite à la fermeture d'une classe et qui continue à s'investir pour la chorale de l'école.



Evénements à venir

02 juin	Harmonie du Florival	Concert de printemps
02/03 juin	Prochain arrêt sur la terre	Exposition « Côté jardins »
05 juin		Après-midi récréative
09 juin	Commune de Lautenbach-Zell	Feu de la St Jean
10 juin	Linthal	Fête Dieu
19 juin		Après-midi récréative
21 juin	Commune de Lautenbach-Zell	Fête de la musique
21 juin	Commune de Lautenbach	Fête de la musique
23 juin	Ecole de Schweighouse	Kermesse
24 juin	Chorale Lautenbach-Zell	Fête patronale + kermesse
30 juin	Ecole de Lautenbach	Kermesse
01 juillet	Amicale de l'étang des cygnes	Fête de la carpe
21 juillet	Amicale des Sapeurs-Pompiers Lautenbach/Schweighouse	Soirée tartes flambées
23 juillet	EFS	Don du sang
03 août	Amis St Gangolph	Balades
15 août	Conseil de Fabrique Sengern	Procession aux flambeaux
25/26 août	Ass. Culturelle et sportive Linthal	Marche populaire
01 septembre	U.S.L.S	Marche de nuit
09 septembre	Lautenbach	Messe et kermesse
11 septembre		Après-midi récréative
12 septembre	Vivarium du Moulin	Sortie nature
16 septembre	Amis St Gangolph	Journée du Patrimoine
16 septembre	Lautenbach-Zell	Messe à la chapelle du Wasen
16 septembre	Vivarium du Moulin	Sortie nature
25 septembre		Après-midi récréative
24 octobre	Vivarium du Moulin	Sortie nature
29 septembre	Harmonie du Florival	Soirée d'automne
06 octobre	Harmonie du Florival	Soirée d'automne
09 octobre		Après-midi récréative
23 octobre		Après-midi récréative
27/28 octobre	Ecole de Schweighouse	Bourse aux jouets et vêtements
27 octobre	Lautenbach	Messe des Chasseurs-St Hubert
29 octobre	EFS	Don du sang
03 novembre	U.S.L.S.	Loto
06 novembre		Après-midi récréative
10 novembre	Vivarium du Moulin	Au jardin
20 novembre		Après-midi récréative
25 novembre	Schweighouse	Messe interparoissiale de la Ste Barbe

Tous les mardis, à partir du 26 juin jusqu'au 28 août, marché de montagne,
le 05 août Marché de montagne exceptionnel

Recette

Tiramisu aux fraises (pour 8 pers.)

Ingrédients : 400 grs de fraises
 500 grs de mascarpone
 6 œufs
 150 grs de sucre
 Biscuits à la cuillère
 1 c-à-soupe de cacao amer
 1 sirop préparé avec 20 cl d'eau et 50 grs
 de sucre
 1 pincée de sel



Laver rapidement les fraises, égouttez-les aussitôt et équeutez-les. Réservez les cinq plus belles pour le décor, coupez le reste en morceaux et mélangez-les dans une jatte avec le sirop. Laissez-les macérer 1 heure, puis égouttez-les en récupérant tout le jus.

Travailler au fouet les jaunes d'œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange devient mousseux et blanchit. Ajoutez le mascarpone et mélangez bien. Incorporez ensuite les blancs d'œufs montés en neige ferme avec la pincée de sel.

Trempez rapidement les biscuits dans le jus de macération des fraises et posez-les au fur et à mesure dans un plat creux. Étalez dessus les morceaux de fraises puis versez la crème au mascarpone. Placez au réfrigérateur environ 4 heures.

Juste au moment de servir, saupoudrez à travers une petite passoire fine la surface du tiramisu avec le cacao amer. Décorez-le avec les fraises réservées en quartiers et quelques brins de menthe fraîche.

Pour varier, vous pouvez remplacer les fraises par des framboises ou présenter le tiramisu dans des coupes individuelles.

Nos joies, Nos peines

Naissances



- Le 30 novembre à Colmar, Renaud SCHNEIDER, fils de Yannick SCHNEIDER et d'Audrey GUEHL.
- Le 24 février à Colmar, Louanne SIMONKLEIN, fille de Jérémy SIMONKLEIN et de Jennifer JUNCKER.
- Le 27 mars à Colmar, Noémie, Tania GRIMM, fille de Pierre GRIMM et de Sophie COSTAZ.

Décès

- Le 18 novembre à Issenheim, Marie-Louise Marguerite HASSLER ; veuve de André Joseph Eugène HUEN.
- Le 28 novembre à Sengern, François Augustin NAAS ; époux de Lucie Alice IHLER.
- Le 7 décembre à Mulhouse, Salvatore CHINAPPI ; époux de Chantal Nicole DIEMUNSCH.
- Le 11 décembre à Colmar, Jeanne PREISS ; veuve de Armand FISCHER.
- Le 2 février à Guebwiller, Valentine Juliette HADERMANN ; veuve de Henri Marcel KREMP.
- Le 7 février à Colmar Etienne FRANCK ; époux de Alice Marie RISSER.
- Le 11 mars à Soultz, Simone Jeanne ERNY ; célibataire.
- Le 20 mars à Soultz, Rose Marie Cécile KUSTER ; épouse de Julien Antoine Joseph LEHR.

Joyeux anniversaire



03 juin	:	RISSER née STEIN 8 rue de la Lauch Sengern	Andrée	67 ans
04 juin	:	SCHMUCK née HOLTZHEYER 41 Grand'Rue	M-Louise	79 ans
04 juin	:	FRIESS 22 rue des Fleurs	J-Paul	79 ans
05 juin	:	WAGNER née MEYER 8 chemin du Widersbach	M-France	65 ans
06 juin	:	BOESIGER née MOSER 15 rue de la Lauch Sengern	Marguerite	79 ans
07 juin	:	MEYER née HERR 81 Grand'Rue	Monique	87 ans
07 juin	:	FISCHER née HAMMERER 14 rue de la Lauch Sengern	M-Georgette	84 ans
07 juin	:	LELLI 8 rue de l'Ecole Sengern	Blandine	70 ans
10 juin	:	FURST 40 rue du Felsenbach Sengern	J-Jacques	74 ans
12 juin	:	DEBENATH née HISSER 70 Grand'Rue	M-Louise	80 ans
15 juin	:	KOLMER née KOEGLER 40 Grand'Rue	Gabrielle	81 ans
18 juin	:	WEHRLLEN 67 Grand'Rue	Pierre	83 ans
19 juin	:	MARCK née DIEMUNSCH 9 rue de la Mairie	Paulette	69 ans
27 juin	:	GROSS 7 rue du Wasen	Jean	67 ans
27 juin	:	COQUELLE 21 rue de la Lauch Sengern	Francis	66 ans
08 juillet	:	RISSER née WEIBEL 11 Grand'Rue	M-Madeleine	87 ans
10 juillet	:	MASSERON 16 rue du Widersbach	François	78 ans
11 juillet	:	HERR née WAGNER 86 Grand'Rue	A-Marie	81 ans

18 juillet	:	SIMONKLEIN née GRUNENWALD 9 rue de l'Ecole Sengern	Jeanne	73 ans
21 juillet	:	GROSS née KIESLING 8 Grand'Rue	Marthe	92 ans
26 juillet	:	RIETHMULLER 45 rue du Felsenbach Sengern	Antoine	80 ans
27 juillet	:	MULLER 3 rue de la Carrière	René	76 ans
30 juillet	:	BEIL née FRIEDHOFFER 6 rue du Felsenbach Sengern	Charlotte	82 ans
31 juillet	:	ERNY née TUGLER 58 Grand'Rue	Giséla	70 ans
11 août	:	HABY 21 chemin du Widersbach	Gilbert	71 ans
12 août	:	THOMAS née LORENTZ 12 rue du Wasen	Marthe	68 ans
15 août	:	WELTE née MAURICE Maison de retraite	Renée	98 ans
15 août	:	WEHRLER née ERNY 67 Grand'Rue	M-Madeleine	80 ans
15 août	:	WECK 50 Grand'Rue	M-Renée	69 ans
17 août	:	WEIGEL née DEILLER 89 Grand'Rue	Hélène	88 ans
17 août	:	KUSTER née MARCK 20 rue du Wasen	Jacqueline	79 ans
18 août	:	HAMMERER 83 Grand'Rue	Louis	98 ans
19 août	:	HECK née GRUNENWALD 12 Grand'Rue	M-Rose	83 ans
19 août	:	HUEBER 8 rue du Geffental	Monique	70 ans
20 août	:	PREISS née HUG 1 rue du Chêne Sengern	Françoise	83 ans
22 août	:	FISCHER née TRESCH 34 Grand'Rue	Simone	83 ans
22 août	:	STILL née TSCHOECKE 4 rue des Vergers	Anne-Marie	78 ans
23 août	:	EVRARD 95 Grand'Rue	Christiane	82 ans
26 août	:	MACKERER née HERR 79 Grand'Rue	Henriette	83 ans

27 août	:	MARCK née WEHRLLEN 63 Grand'Rue	M-Marthe	80 ans
28 août	:	REGNAULT 16 rue du Geffental	J-Pierre	66 ans
29 août	:	MOINE née ARNOLD 6 rue du Wasen	Jacqueline	77 ans
30 août	:	WEIRATHER née MORGEN 12 rue des Fleurs	Christiane	69 ans
31 août	:	SCHWAERTZIG 4 rue du Geffental	J-Paul	77 ans
31 août	:	HEINRICH née RITTER 4 rue du Monument	M-Hélène	70 ans
02 septembre	:	AROMATARIO née LIMACHER 1 rue du Monument	Hélène	90 ans
04 septembre	:	KOENIG née KECH 13 rue de la Lauch Sengern	Marthe	71 ans
07 septembre	:	TODISCO 21 rue du Wasen	Antoine	73 ans
09 septembre	:	FLORENTZ née SCHAFFHAUSER 14 rue du Wasen	M-Louise	82 ans
10 septembre	:	SEILER née BOUVIER 25 rue des Fleurs	Maria	87 ans
11 septembre	:	FLUCK 2 rue du Felsenbach Sengern	Charles	71 ans
14 septembre	:	WERTENBERG 85 Grand'Rue	Jeanne	80 ans
15 septembre	:	KOLMER 40 Grand'rue	Gérard	83 ans
15 septembre	:	WERMELINGER née FEUERSTEIN 66 Grand'Rue	Jacqueline	82 ans
21 septembre	:	BRENDLE 31 Grand'Rue	Bernard	79 ans
21 septembre	:	AUER 8 rue du Felsenbach Sengern	Emile	72 ans
23 septembre	:	GUINCHARD 14 Grand'Rue	J-Pierre	66 ans
26 septembre	:	GRIGNON née MULLER 3 rue du Felsenbach Sengern	Carmen	66 ans
29 septembre	:	GASPERMENT née RIETHMULLER 10 rue du Furstgut	Alice	78 ans
30 septembre	:	RIETHMULLER née SCHWALLER 29 Grand'Rue	Viola	79 ans

***** Noces de Diamant *****

06 septembre : MACKERER Jean et HERR Henriette
79 Grand'Rue

.....

05 octobre	:	ERNY	Victor	88 ans
		100 Grand'Rue		
07 octobre	:	MARUCCIA née LOPRIORE	Danielle	66 ans
		2b rue de la Lauch Sengern		
08 octobre	:	MARCK	Hubert	70 ans
		9 rue de la Mairie		
10 octobre	:	BRENGARD	Eric	72 ans
		16 rue Grand'Rue		
12 octobre	:	SIMONKLEIN	Henri	69 ans
		101 Grand'Rue		
14 octobre	:	FRANCK	J-Paul	69 ans
		5a rue du Chêne Sengern		
16 octobre	:	KERN	Gilbert	67 ans
		18 rue de la Lauch Sengern		
18 octobre	:	SANCHEZ née TOBLER	Henriette	66 ans
		1 rue du Rennacker		
19 octobre	:	SCHAEGIS	André	65 ans
		6 rue du Horupf		
20 octobre	:	PFIHL née FISCHER	Emma	91 ans
		28 rue du Felsenbach Sengern		
20 octobre	:	RAUCH née SCHURHAMMER	Huguette	74 ans
		22 rue du Wasen		
24 octobre	:	MASSERON née FISCHER	Elisabeth	75 ans
		16 chemin du Widersbach		
24 octobre	:	DESFONTAINE	Christian	65 ans
		3 rue du Chêne Sengern		
26 octobre	:	KIENLEN	Guy	65 ans
		14 rue des Fleurs		
30 octobre	:	KOENIG	André	80 ans
		13 rue de la Lauch Sengern		
30 octobre	:	SCHWAERTZIG née MARCK	Hélène	75 ans
		4 rue du Geffental		
30 octobre	:	FLUCK née RIETHMULLER	M-Jeanne	67 ans
		2 rue du Felsenbach Sengern		

***** **Noces d'Or** *****

19 octobre : FURST J-Jacques et LEHMANN Christiane
40 rue du Felsenbach Sengern

19 octobre : LANTZ Fernand et ARNOLD Jeannine
13 rue des Fleurs

04 novembre : HALLER Raymond 81 ans
17a rue de la Lauch Sengern

05 novembre : SIMONKLEIN René 76 ans
9 rue de l'Ecole Sengern

05 novembre : BARBIER Jean 65 ans
35 rue du Felsenbach Sengern

06 novembre : MACKERER Jean 92 ans
79 Grand'rue

06 novembre : CASTRO Léonardo 66 ans
2 rue de l'Ecole Sengern

07 novembre : KLEE née BAUER M-Thérèse 75 ans
87 Grand'rue

11 novembre : ETTERLEN Hélène 79 ans
27 Grand'rue

12 novembre : FISCHER née ERNY M-Pia 75 ans
22 Grand'rue

15 novembre : MARCK Hermine 72 ans
2 rue du Chêne Sengern

18 novembre : SCHWALLER née WEBER M-Thérèse 83 ans
17 rue du Felsenbach Sengern

19 novembre : REINHARDT née HEID Mathilde 89 ans
3 rue du Chêne Sengern

20 novembre : KUSTER Edmond 80 ans
20 rue du Wasen

20 novembre : SCHWARTZ Roland 71 ans
8 rue du Wasen

23 novembre : WEIRATHER Erwin 71 ans
12 rue des Fleurs

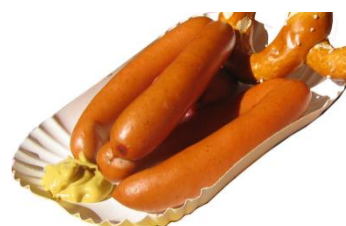
24 novembre : WEHRLen née GLENTZLIN M-Louise 84 ans
15 Grand'rue

Ouverture du bistrot communal au Vert Vallon

- Vendredi 11 mai à partir de 17 h
- Samedi 12 mai à partir de 10 h jusqu'à 13 h

« Soirée « Winnerla »

à partir de 17 h



- Dimanche 13 mai à partir de 10 h jusqu'à 18h

Place du Wasen

Fête de la
MUSIQUE
21 JUIN

19h00 à 01h00



Buvette et petite restauration à partir de 19h00

Dès 19h30, c'est VOUS qui pourrez chanter!!! Inscrivez-vous auprès de la mairie
avant le 15 Juin au 03.89.76.32.08

Organisé par la Municipalité de Lautenbach-Zell / Sengern



LE 9 JUIN 2012

S'VEREIN'S FIR

Le Feu des Associations Réunies

- Petite
restauration
- Feu
d'artifice
- Parking
- Tombola

-A l'Etang
des Cygnes
dès 19h00

**LAUTENBACH-ZELL
SENGERN**

Marché de Montagne



LAUTENBACH-ZELL SENGERN

PRODUITS DU TERROIR – ARTISANAT

Tous les Mardis de 18h à 21h

du 26 Juin au 28 Août 2012

PLACE DE LA MAIRIE

Marché Exceptionnel

Le Dimanche 5 Août de 16h à 20h

avec la participation des animaux de la ferme

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lautenbach-Zell/Sengern



vous invite à sa

***21^{ème} journée printanière qui aura lieu mardi 1^{er} mai
2012 à Sengern place de l'école.***

Pour commencer cette journée, un petit parcours pédestre vous sera proposé, sur les hauteurs de Sengern, d'une durée d'environ 2 heures, circuit fléché au départ de la place de l'école. (le parcours est sous votre propre responsabilité, aucune cotisation d'assurance ne vous sera demandée et l'Amicale décline toute responsabilité en cas d'accident)

Dès 11 h 30, les Sapeurs-Pompiers se feront un plaisir de vous accueillir pour vous offrir l'apéritif.

Vers 12 h 30, vous pourrez déguster un repas (sous chapiteau) préparé par notre chef Mr Lionel SAUNER.

**Au menu : *Choucroute alsacienne*
*Barkass - Dessert et café***

Prix du menu : 17 euros (menu enfant jusqu'à 12 ans)

Après le repas, un petit Stammdesch se tiendra sous le chapiteau.

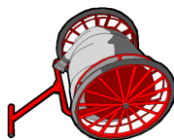
Dans l'après-midi, une superbe tombola vous sera proposée au prix d'1,50 € l'enveloppe.

Les inscriptions se feront au plus tard le 25 avril 2012 en retournant le talon ci-après chez :

Mr Pierre MUTZ
5 rue du Chêne 68610 Sengern
tél : 03.89.74.03.66
Courriel : mutz.agnes@orange.fr

ou

Mr Pascal SIMONKLEIN
9 b rue de l'Ecole 68610 Sengern
tél : 03.89.74.01.96
Courriel : simonkleinpascal@orange.fr



Participe à la journée printanière du 1^{er} mai 2012

NOM et prénom :

Nbr adultes : Nbr enfants :

Prix du repas adulte : 17 euros

Prix du repas enfant jusqu'à 12 ans : 8 euros